

Le 20 septembre 2007

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'amélioration du réseau artériel de la Ville de
Vaudreuil-Dorion par la Ville de Vaudreuil-Dorion**

Madame,

Voici les réponses aux questions de la commission formulées au document DQ18 que vous nous avez fait parvenir par courrier électronique le 12 septembre 2007. Nous avons consulté les experts du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et M. Rabah Hammouche de la firme Environment International inc., responsable pour le volet de la qualité de l'air et mandaté par GENIVAR Groupe Conseil inc. dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet mentionné en objet.

Questions DQ18

1. En se référant aux documents PR5.1, annexe 6, p. 17, au DA2, annexe 1, p. 5 ainsi qu'au DQ16.1, comment expliqueriez-vous le fait que les émissions annuelles en tonnes pour l'année 2021 des particules PM₁₀ sont inférieures à celles des PM_{2,5} alors que leur concentration est plus élevée ?

Réponse :

À la suite de la vérification du tableau 3.3 (DA2 – annexe 1, p. 5) effectuée, à notre demande, par M. Rabah Hammouche, les valeurs des émissions annuelles en tonnes de particules PM₁₀ et PM_{2,5} ont été révisées. Le tableau suivant présente les nouvelles estimations.

...2

Tableau 3.3 révisé : Estimation des émissions annuelles en tonnes de particules (PM₁₀ et PM_{2,5}) émis dans l'atmosphère par les véhicules à Vaudreuil-Dorion pour les années 2006 et 2021

Réseau visé	Année 2006		Année 2021	
	PM ₁₀ (tonnes)	PM _{2,5} (tonnes)	PM ₁₀ (tonnes)	PM _{2,5} (tonnes)
Réseau urbain de Vaudreuil-Dorion	6,13	4,88	11,53	2,74
Réseau d'autoroutes (20, 40 et 540)	16,78	13,35	16,35	3,89
Total	22,91	18,23	27,82	6,64

2. De même, expliquez le fait qu'une forte augmentation du tonnage des PM_{2,5}, entre 2006 et 2021, s'accompagne d'une réduction des concentrations ambiantes.

Réponse :

À la suite des correctifs apportés au tableau 3.3, il appert que le tableau 5.2 (PR5.1, annexe 6, p. 17) ne présente plus d'incohérence lorsque l'on compare les données du tableau 3.3 aux données du tableau 5.2. M. Rabah Hammouche nous a également confirmé que les concentrations exprimées au tableau 5.2 sont correctes.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Ruth Lamontagne
Ruth Lamontagne
Chargée de projet